



**Le préfet du département du Mounjo, Yves Bertrand Noël Ndjana a convoqué le Conseil municipal pour la désignation du prochain maire. Ce sera le 21 mai prochain.**

*«En cas de décès, de démission ou de révocation du maire ou d'un adjoint au maire, le conseil municipal est convoqué pour élire un nouveau maire ou un adjoint au maire, dans les soixante jours qui suivent le décès, la démission ou la révocation »*, tel est l'article 7 de la loi de 2004 fixant règlement applicable aux communes, abrogée par le Code général de la décentralisation.

Rien de surprenant. Logiquement, cette mairie va rester entre les mains du Mouvement patriotique pour un Cameroun nouveau, parti du défunt maire qui compte les 2/3 des conseillers municipaux.

Il faut noter que du Social Democratic Front (SDF) dans cette commune a 5 conseillers, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), 4 conseillers et de l'Union nationale démocratique du peuple camerounais( UNDP), 2 conseillers

Pour rappel, Paul Eric Kingue, a occupé la fonction de Maire de la commune de Njombe-Penja de 2007 à 2008 jusqu'à son arrestation le 29 février 2008. Il sera libéré en 2015 après 7 années en prison. En février 2020, il est à nouveau élu au poste de Maire de la commune de Njombe-Penja jusqu'à sa mort le 22 mars 2021